

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère de l'Élevage

Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Unité de Coordination du PRAPS



D0660-MR

Note de Présentation diu PRAPS-Mauritanie

Mars, 2016

1. Objectif du projet

Emanant de la déclaration de Nouakchott du 29 octobre 2013 sur la pastoralisme adopté les chefs d'état des 6 pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad), le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel est financé par la Banque mondiale et coordonné au niveau régional par le CILSS.

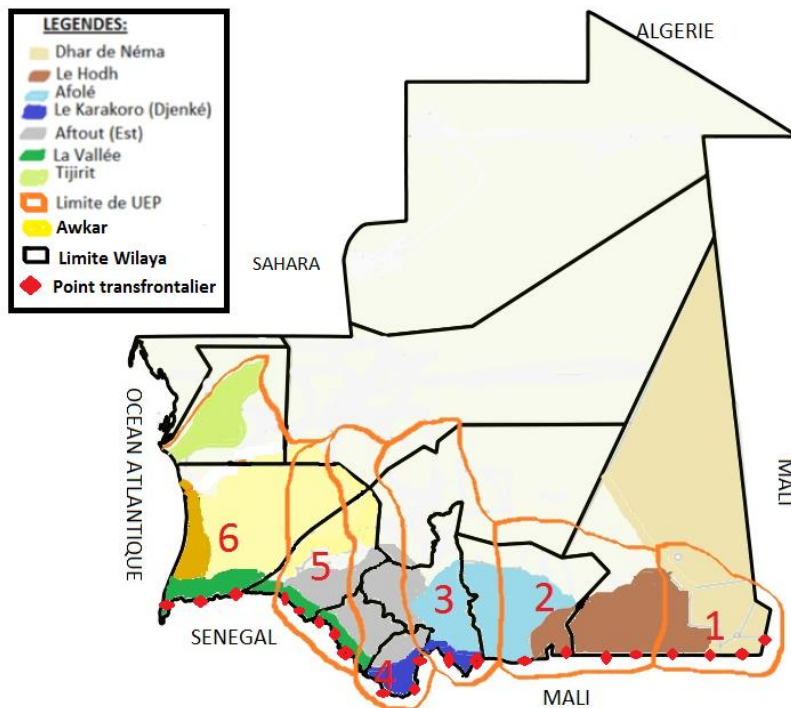
L'objectif du projet est d'améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agro-pasteurs dans des zones transfrontalières et le long des axes de transhumance des 6 pays Sahéliens et améliorer la capacité des gouvernements de ces pays à répondre à temps et de manière efficace en cas de crise pastorale ou d'urgence éligibles.

2. Composantes du projet

- (a) Améliorer la santé animale : (i) Modernisation des infrastructures et renforcement des capacités des services vétérinaires (ii) Appui à la surveillance et au contrôle harmonisé des maladies prioritaires et des médicaments vétérinaires,
- (b) Améliorer la gestion des ressources naturelles (i) Sécurisation de l'accès aux ressources naturelles et gestion durable des pâturages (ii) Gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau,
- (c) faciliter l'accès aux marchés (i) Développement des infrastructures et du système d'information (ii) Renforcement des organisations pastorales et interprofessionnelles
- (d) Améliorer la gestion des crises pastorales (i) Gestion des crises pastorales et diversification (ii) Intervention en situation de crise pastorale et
- (f) la Gestion du Projet et Appui Institutionnel (i) Coordination, gestion fiduciaire, suivi évaluation, création de données, gestion des connaissances (ii) Appui institutionnel et renforcement de capacités, plaidoyer et communication.

3. Zone d'intervention du projet

Le Projet interviendra selon les principaux axes de transhumance dans 6 zones écopastorales (zones transfrontalières) au niveau de 10 wilayas (Trarza, Brakna, Gorgol, Guidiamgha, Assaba, Hodh Elgharbi, Hodh Echargui, Tagant, Adrar, Inchiri), 36 moughataa ,179 communes.



4. Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires du projet sont estimés à 400 000 environ composés de :

- Pasteurs , agropasteurs et leurs organisations
- Interprofession
- Vétérinaires privés et auxiliaires de santé animale; services vétérinaires publics, services du Ministère de l’Elevage;
- Collectivités territoriales et locales.

5. Durée du projet

La durée de vie du projet est 6 ans (2016-2021).

6. Financement du projet

Le coût total du projet est estimé à 49,9 Millions \$ ainsi réparti :

Source de financement	Montant (Millions \$)	%
IDA	45	90
Gouvernement	2,6	5
Bénéficiaires	2,3	5
Total	49,9	100

7. Date clefs du projet :

- Date approbation : 26 mai 2015
- Date de signature de la convention : 19 juin 2015
- Date mise en vigueur : 16 septembre 2015
- Date de clôture : 31 décembre 2021
- Date atelier de lancement du projet : 22 décembre 2015

8. Modalités de mise en oeuvre des activités du projet

- l'Unité de Coordination du projet travaillera avec (i) les Ministères concernés (Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, des Technologies de l'Information et de la Communication, Commissariat à la Sécurité Alimentaire à travers des conventions de partenariats et (ii) des opérateurs privés et ONG à travers des contrats de prestations de service.
- L'exécution des activités nécessitera l'appui des directions techniques du Ministère de l'Elevage et d'autres départements.
- Les infrastructures réalisées dans le cadre des composantes 1, 2, 3 et 4 feront l'objet de marchés publics.
- Un pool d'assistance technique ponctuelle est prévu sous forme d'hommes-mois, pour apporter un appui ponctuel au Ministère de l'Elevage dans la mise en oeuvre des activités du projet selon les besoins ou pour conduire des études spécifiques ponctuelles.

9. Organigramme du projet:

